

Bordes (64) le 6 octobre 2015 - Dans un entretien donné au Monde, Ségolène Royal prévient qu'elle n'a plus l'intention d'accorder de permis de recherches d'hydrocarbures après ceux qui ont été attribués ces derniers jours.

L'Amicale des Foreurs et des Métiers du Pétrole s'insurge contre une telle déclaration faite au mépris de tous les règlements en vigueur.

C'est un camouflet infligé aux nombreuses compagnies pétrolières qui ont déposé des demandes de permis de recherches dans le plus strict respect de la législation. Il y a actuellement plus de 130 demandes en instance : une telle désinvolture est affligeante car nombre des sociétés concernées ont engagé des dépenses importantes pour préparer techniquement ces demandes. D'autres comptent sur les permis demandés pour assurer une continuité à des champs vieillissants. De nombreuses sociétés parapétrolières attendent l'attribution de ces permis pour maintenir le peu d'emplois qu'elles ont réussi à conserver dans la conjoncture actuelle.

C'est un choix politique qui ne contribuera certainement pas à l'inversion de la courbe du chômage.

Cette façon d'agir pour soi-disant assurer le succès de la transition énergétique voulue par le gouvernement est un leurre destiné à une minorité d'activistes qui pensent pouvoir se passer des énergies fossiles.

En effet, le pétrole ou le gaz qui ne sera pas extrait en France le sera ailleurs dans le monde et le bilan carbone n'en sera que pire.

Notre pays n'est pas prêt, quoi qu'en pensent ses gouvernants, à se passer des hydrocarbures. Les Français comprennent bien que ce ne sont pas les énergies renouvelables qui pourront, en l'état actuel de la technique, répondre à leurs besoins.

Écrit par Administrator
Mardi, 06 Octobre 2015

Faudra-t-il utiliser la contrainte pour atteindre les objectifs ambitieux de la transition énergétique ? Dans ce cas la révolte du peuple risque d'être virulente.

Dans le même entretien au Monde, la ministre assure que « *(S) a volonté profonde c'est que les autorisations de recherches d'hydrocarbures ne soient pas transformées en travaux* ». Nous pouvons la rassurer sur ce point car le temps qui s'écoule entre l'attribution d'un permis et le début des travaux sur le terrain est généralement de l'ordre de deux ans : elle ne sera donc plus en place lorsque ces travaux débiteront.

Jacques Sallibartant
Président

Jean-Claude Rémondet
Vice-président